Jean Jacques Ze a présenté comme d'habitude son JT de 20 heures hier mardi 4 août sur la chaine basée à Nsam, ceci au mépris d'une décision prise un peu plus tôt dans la journée, par Conseil national de la communication(CNC), l'organe régulateur des Médias au Cameroun.

En effet, c'est dans un communiqué rendu public hier mardi 4 août que le CNC a prononcé les sanctions contre les journalistes de la chaine de télévision Vision4, pour manquement d'éthique et de déontologie dans l'exercice de la profession de journalisme.

Le gendarme des médias a notamment suspendu pour une période d'un mois, le PDG de Vision 4, Jean Pierre Amougou Belinga, ainsi que Jacques Ze et Parfait Ayissi pour le même période. Ceci fait suite, « ***à la diffusion des propos stigmatisants et offensants de nature à porter atteinte à l'honorabilité des personnes et à la dignité d'une communauté au cours du programme Tour d'Horizon du 25 juin 2020, Club d'Elites du 5 juillet 2020 et du journal télévisé de 12 heures 2 juillet 2020 »***, note le communiqué de Peter Essoka, président du CNC.

Par ailleurs, le conseil déplore le fait que ces journalistes de Vision 4 qui ont successivement reçu 3 convocations, n'ont jamais daigné répondre.

Vision 4 et les sanctions du CNC

Curieusement, Jean Jacques ze, suspendu avec effet immédiat, était bel et bien aux commandes du JT de 20 heures. Tout comme Parfait Ayissi, qui a assuré ce jour la modération du programme « Tout d' Horizon ».

Les rapports entre le CNC et Vision 4 sont généralement très conflictuels. La dernière sanction du média basé à Nsam par l'organe régulateur, remonte à plus d'un an. Le promoteur de la chaine Jean-Pierre Amougou Belinga, les journalistes Ernest Obama et Nadine Patricia avaient été suspendus pour un mois. Mais personnes d'entre eux ne s'était plier à cette injonction.